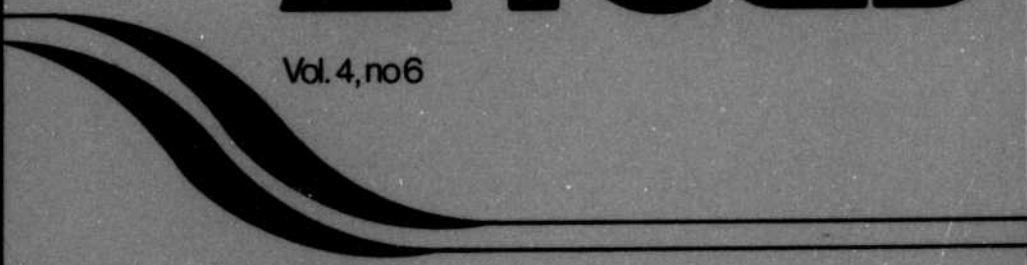
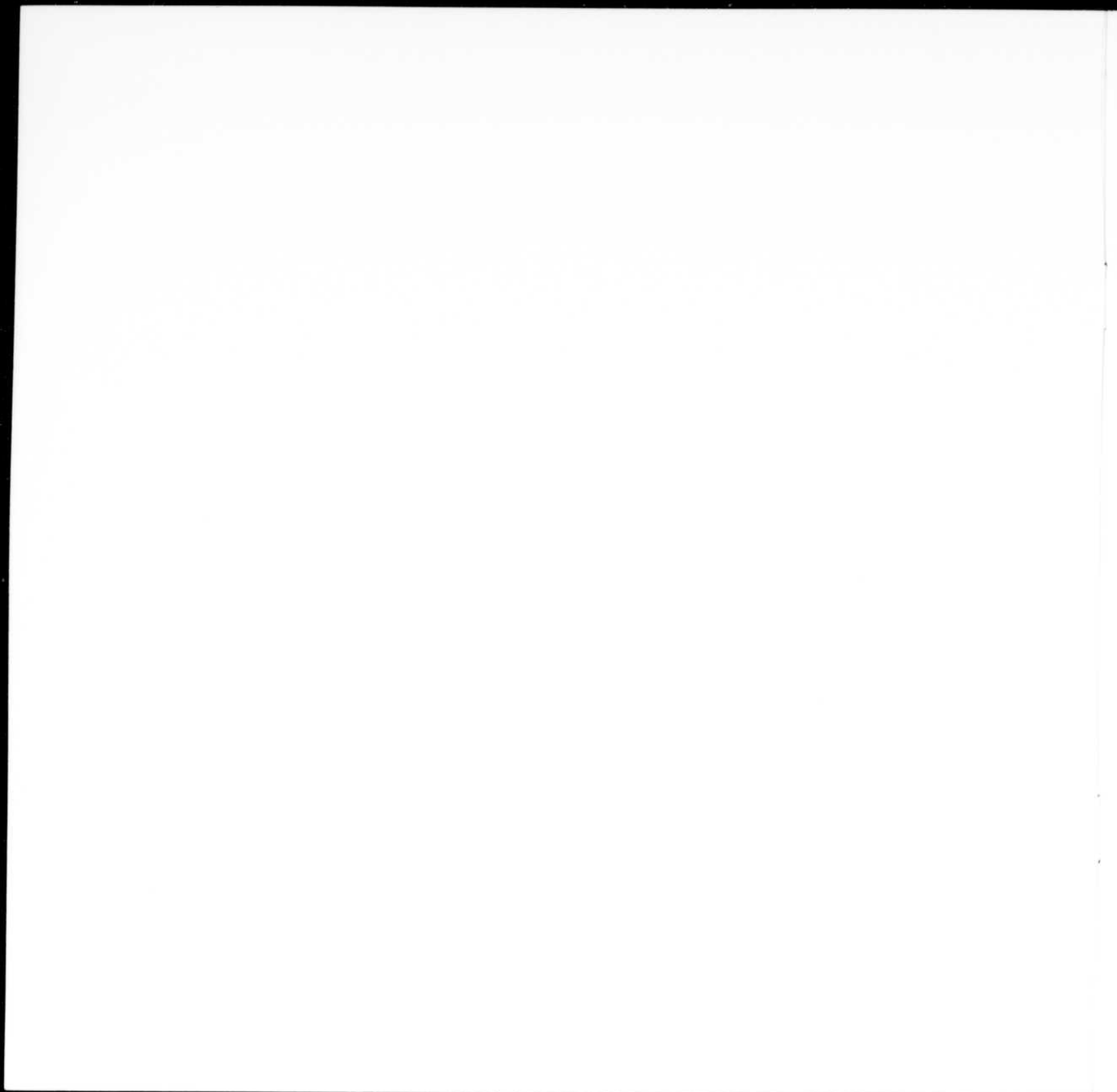


CN ISSN 0315-9930

# ARGUS

Vol. 4, no 6





CORPORATION  
DES BIBLIOTHECAIRES PROFESSIONNELS  
DU QUEBEC

CORPORATION  
OF PROFESSIONAL LIBRARIANS  
OF QUEBEC

# ARGUS

Vol. 4, no 6  
Nov./Déc. 1975 Nov./Dec. 1975

## SOMMAIRE - CONTENTS

### COMITE DE REDACTION

Madeleine Balcer, prés.  
Lise Langlais  
Irena Murray  
Alain Perrier  
Gregory Rickerby  
Réjean Savard

### CORRECTEURS

Philippe Houyoux  
Emile Lalonde

### GRAPHISTE

Jean-Marc Lachafne

### DEPOT LEGAL

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

Abonnements: \$12.00 (\$3.00/ numéro)  
extérieur du Québec  
\$15.00 (\$3.50/ numéro)

360, rue Le Moyne  
Montréal H2Y 1Y3  
Tél: (514) 845-3327

110 EDITORIAL  
ARGUS-COMMENTAIRE

111 LES BIBLIOTHEQUES, L'ETAT ET LA REVOLUTION  
Pierre Guilmette

118 CAVE NE CADAS; OU, LES PERILS  
DE L'ALPINISME ADMINISTRATIF  
La rédaction

120 ON THE NATURE OF REFERENCE WORK - A TRIAD  
Peter McNally

121 LA REFERENCE  
LE TALON D'ACHILLE  
DE NOS BIBLIOTHEQUES D'ENSEIGNEMENT  
Jean Lemaire

123 POUR UN PROGRAMME EQUILIBRE  
A L'ECOLE DE BIBLIOTHECONOMIE  
Réjean Savard

La rédaction laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes

# ÉDITORIAL

## Bibliothécaires.

Bientôt une année qu'Argus a entrepris de redorer son blason. Quelques mauvaises langues diront que le changement se résume à un habit plus criard, mais quant à la personnalité... Elles n'ont pas tout à fait tort car nous sommes encore loin de notre objectif à savoir qu'Argus devienne une tribune où le bibliothécaire québécois, tant francophone qu'anglophone, pourra exprimer ses idées sur la profession qu'il exerce.

Pour réaliser cet objectif, la démocratisation d'Argus s'imposait; il fallait diffuser une information susceptible d'atteindre tous les bibliothécaires. Celle-ci pouvait revêtir l'aspect d'un article de fond, d'un sondage, d'une entrevue, d'un compte rendu de congrès ou d'un rapport de comité. Comment atteindre ce but avec une revue bi-mensuelle dont la conception et la réalisation demandent plus de trois mois de travail par livraison? Afin de résoudre ce problème, nous avons instauré deux nouvelles chroniques Argus Journal et Argus Commentaires.

La première aura pour objet d'informer les bibliothécaires sur l'actualité bibliothéconomique québécoise et de les renseigner sur les activités des différents comités de la corporation. La seconde permettra aux bibliothécaires de faire connaître et de défendre leurs opinions sur les sujets qui les préoccupent, sans qu'ils soient pour autant de grands spécialistes.

Ces deux chroniques viendront encadrer des articles de fond aussi variés que possible mais ayant le bibliothécaire comme centre d'intérêt, soit dans ses rapports avec la société, soit dans son travail ou ses responsabilités professionnelles.

Nous croyons que l'existence d'Argus est intimement liée à la vie de la Corporation. Si nous voulons une Corporation forte et représentative, il est impérieux de conférer à Argus un caractère hautement professionnel, sans qu'il devienne pour autant une revue "savante ou scientifique". Argus doit être un élément de dynamisme et de prestige pour la Corporation, tant chez les bibliothécaires qu'auprès du public. Après bientôt cinq ans de parution, Argus vient de reprendre un deuxième souffle et nous espérons que vous saurez y participer.

La rédaction

# ARGUS COMMENTAIRES

## Les Associations, la participation et l'inflation

Après avoir assisté à la dernière grande fête de la bibliothéconomie québécoise qui se tenait en octobre au majestueux Reine Elisabeth, je me demande si la fin de ces réunions de masse n'est pas arrivée. Il en coûte vraiment trop cher pour participer aux activités des associations et des corporations professionnelles. Soit que les responsables de ces organisations rêvent en couleur, ou que nos revenus soient d'une autre époque.

Un calcul rapide des dépenses encourues pour la participation aux activités de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec et de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation nous donne ceci:

### CBPQ

1) Cotisation:	\$100.
2) Congrès: a) inscription :	25.
b) séjour 2 jours:	150.

\$275.

### ASTED

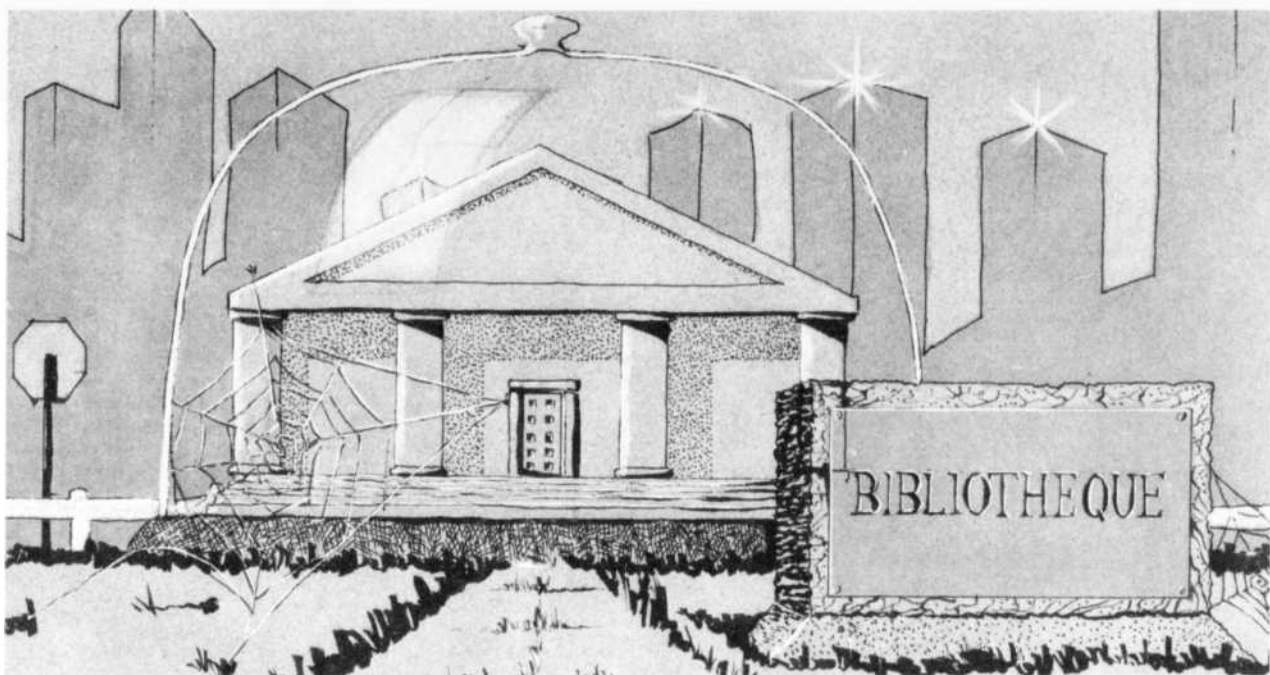
1) Cotisation:	\$ 55.
2) Congrès: a) inscription :	40.
b) séjour 5 jours:	375.

\$470.

Si vous ajoutez à ces deux montants votre cotisation syndicale \$110 (1) vous obtenez un grand total de \$855. Ce montant représente 12 % du salaire net d'un bibliothécaire ayant un revenu brut de \$9,200. Pensez-y près de \$900 annuellement, pour vous faire reprocher par un des directeurs de ces associations que vous ne participez qu'aux Congrès... Quel serait le prix d'une participation active?

(1) "Résultats du sondage sur la situation syndicale des bibliothécaires", Argus, 4, 3-4 (mai-août, 1975), 72.

Richard Boivin



## LES BIBLIOTHEQUES, L'ETAT ET LA REVOLUTION

Pierre GUILMETTE  
Université Laval

La profession de bibliothécaire au Québec est soumise à des forces que l'on n'a pas identifiées jusqu'à présent avec une précision suffisante. Les bibliothèques et les bibliothécaires sont confrontés à des difficultés dont l'ampleur n'est pas négligeable. Précisons-en quelques-unes parmi les plus significatives: déclin des bibliothèques collégiales (1), situation pénible des bibliothèques scolaires (2), croissance à retardement des bibliothèques publiques au Québec (3), exclusion de notre profession de la Loi 250 (4), statut et traitement dérisoires des bibliothécaires selon l'échelle salariale déterminée par la Commission de la Fonction publique du Québec (5), politique du livre élaborée au Ministère des Affaires culturelles du Québec (6). Les bibliothécaires du Québec sont-ils responsables de ces difficultés? Ces dernières sont-elles reliées ensemble par un fil conducteur dont la découverte fournirait une explication globale? La poursuite de cette hypothèse nous conduit effectivement à un dénominateur commun: rapport de l'Etat avec les bibliothécaires et les bibliothèques. Il paraît donc évident que les problèmes des bibliothécaires ont une dimension politique. De plus, il importe de prendre conscience que notre profession n'est pas la seule, au Québec ou au Canada, dont les rapports avec l'Etat sont une source de problèmes. En fin de compte, nous devons déterminer si les objectifs que poursuit la profession de bibliothécaire sont compatibles ou non avec ceux de l'appareil gouvernemental québécois.

La profession de bibliothécaire remonte à l'antiquité. Les Grecs, les Romains, la civilisation médiévale, le monde de la Renaissance, les sociétés des temps modernes et de l'époque contemporaine ont confié à des bibliothécaires la gestion de leurs bibliothèques et de leurs livres. Ne devient pas bibliothécaire qui veut. Nous vivons dans un courant de civilisations qui se sont appuyées sur l'écriture. Les sociétés issues de ces civilisations consignent presque tout leur savoir dans le texte. Ces sociétés se sont développées et se développent à partir d'un capital de culture et d'information déposé dans les bibliothèques. L'enseignement et la recherche, éléments essentiels du progrès, s'appuient sur une organisation de bibliothèques. Les grandes invasions détruisent les bibliothèques des sociétés qu'elles veulent anéantir. Aujourd'hui, la plupart des pays fixent l'organisation documentaire dans la capitale. Ottawa, Washington, Londres, Moscou, Paris connaissent une concentration de bibliothèques. Alors qu'on décentralise l'enseignement ou l'industrie, les organisations gouvernementales se donnent partout un réseau de bibliothèques qui excède à lui seul la moitié des ressources documentaires du pays. Les universités elles-mêmes vont puiser dans ce fonds unique. Le développement d'une société est proportionnel à celui de ses bibliothèques. En raison de l'importance que nos sociétés attachent à la bibliothèque et au livre, les professions qui en dérivent jouissent généralement d'un statut particulier. L'auteur et le bibliothécaire sont des personnages prestigieux. Traditionnellement, le bibliothécaire est un érudit, une personne de vaste culture largement familiarisée avec le capital de culture et d'information dont elle a la gestion. C'est pourquoi on nomme depuis tou-

jours à la direction des bibliothèques un type d'individu remarquable par l'étendue de ses connaissances et la largeur de son esprit. De nombreux écrivains sont devenus bibliothécaires. Dans certains cas, cette nomination devint une consécration de leurs talents par la société. Des écrivains de prestige comme Sainte-Beuve, Archibald McLeish, Charles Nodier, Leconte de Lisle occupèrent la fonction de bibliothécaire. Plus près de nous, il faut relever les noms d'Antoine Gérin-Lajoie, d'Alfred DeCelles, d'Aegidius Fauteux, de Marie-Claire Daveluy, de Jean-Charles Bonenfant. Le bibliothécaire contemporain traîne derrière lui une tradition qu'il est parfois tenté d'effacer et qui, peut-être, demeure sa principale justification sociale: la connaissance et l'érudition au service du progrès.

L'avènement de la révolution industrielle et le développement de la technologie moderne ont influencé l'évolution des bibliothèques depuis la fin du siècle dernier. L'apparition en Europe de bibliographes spécialisés tels que Joseph-Marie Quérard et Pierre-Gustave Brunet, l'arrivée au sein des bibliothèques des diplômés de l'Ecole des Chartes préfigurent le personnel spécialisé dont on aura bientôt besoin: les bibliothécaires. Aux Etats-Unis, Melvil Dewey lance en 1874 la première édition de la célèbre classification décimale et fonde avant la fin du siècle la première école de bibliothécaires en Amérique. La bibliothéconomie, nouvelle science, vient de naître. L'explosion documentaire qui s'annonce conduira à la création de bibliothèques géantes dont l'organisation complexe exige l'apport des nouveaux spécialistes.

#### Bibliothèque et révolution

Les bibliothèques américaines, tout spécialement les bibliothèques publiques, se distinguent des institutions européennes par leur caractère démocratique. Elles sont gratuites et ouvertes à tous. Le public accède librement aux rayons où il bouquine à son aise comme dans un supermarché contemporain. L'esprit révolutionnaire et démocratique des fondateurs de la république américaine n'est pas éteint au dix-neuvième siècle. Abraham Lincoln l'incarne dans sa lutte contre l'esclavage et le racisme. La bibliothéconomie qui se développe sous l'impulsion dynamique de Melvil Dewey et de la jeune American Library Association se veut au service des masses. Situées au cœur d'un univers devenu capitaliste et impérialiste, l'American Library Association d'aujourd'hui lutte contre le racisme, défend l'émancipation de la femme, publie la cause des "Libraries for disadvantaged people". Bien qu'ils fassent partie de la petite bourgeoisie, comme plusieurs professionnels de formation universitaire, les bibliothécaires sont très près de la révolution populaire. Dans un certain sens, ils en sont les agents. Ils exercent ce rôle toutefois sans en avoir pleinement conscience. Peut-être sentent-ils plus ou moins confusément qu'ils sont un facteur de changement social. Le bibliothécaire est-il un révolutionnaire qui s'ignore?

Peu d'études ont mis en valeur le rôle révolutionnaire de la bibliothèque au sein des sociétés. Inversement, il faudrait aussi mettre en relief l'attitude des révolutionnaires à l'égard des bibliothèques. Par contraste, les pouvoirs réactionnaires, totalitaires et contre-révolutionnaires adoptent des attitudes significatives à l'égard de la culture et des bibliothèques: autodafés, censure, confiscations de documents, interdictions de publier, mises à l'index, etc... Si la fonction de bibliothécaire était subitement valorisée dans les sociétés occidentales, les populations atteindraient en deux ou trois décennies un tel niveau de culture et d'information qu'il deviendrait virtuellement impossible de maintenir l'exploitation du prolétariat majoritaire par une minorité bourgeoise (7). L'abrutissement des masses, leur éloignement des ressources culturelles documentaires, l'analphabétisme si possible sont des phénomènes qui favorisent le maintien du pouvoir bourgeois. Ce dernier a tout intérêt à limiter l'essor des bibliothèques, à restreindre leur influence. Il le fait sans en prendre tout à fait conscience, mais avec beaucoup de cohérence. L'instinct de conservation lui dicte les politiques à appliquer.

La bibliothèque nationale des Etats-Unis, Library of Congress, fut à l'origine une bibliothèque parlementaire. Créée en 1800, l'année même où Thomas Jefferson est élu président des Etats-Unis, la bibliothèque du Congrès est incendiée par des soldats britanniques en 1814. L'année suivante, le Congrès vote \$23,950. pour acquérir les 6,487 volumes de la bibliothèque privée de Jefferson, révolutionnaire, chef d'Etat, philosophe et bibliothécaire à ses heures. Cette collection constitue la base de la bibliothèque la plus prestigieuse d'Amérique. Une part substantielle des fondements théoriques du communisme fut élaborée par Karl Marx au British Museum de Londres, bibliothèque nationale britannique, où ses recherches trouvèrent un climat favorable. Li Ta-tchao, directeur de la bibliothèque de l'Université de Pékin entre février 1918 et septembre 1920, introduit l'étude du marxisme en Chine. En 1921, il est co-fondateur du Parti communiste chinois. Le jeune Mao Tsé Toung, diplômé à 24 ans de l'Ecole normale, se rend à Pékin chercher du travail vers 1918. Vingt ans plus tard, il raconte ses débuts au journaliste américain Edgar Snow:

La vie à Pékin me parut très chère. J'avais atteint la capitale en empruntant à des amis les frais du voyage, et quand j'arrivai il me fallut chercher du travail immédiatement. Yang Tch'ang-ki, mon ancien professeur de morale à l'Ecole normale, était devenu professeur à l'Université nationale de Pékin. Je m'adressai à lui pour trouver une occupation et il me présenta au bibliothécaire de l'Université. C'était Li Ta-tchao, qui fut plus tard un des fondateurs du Parti communiste et qui fut ensuite exécuté par Tch'ang Tso-Lin. Li Ta-tchao me donna du travail comme bibliothécaire-adjoint, occupation pour laquelle je reçus la somme généreuse

de huit yuan par mois. (8)

L'oeuvre législative de Lénine dans le domaine des bibliothèques commence à être connue en dehors de l'U.R.S.S. Un ouvrage publié aux éditions Kniga à Moscou en 1969, Lenin i bibliotecznoe delo (406 pages) produit un choix de textes sur la pensée et la législation léninistes en bibliothéconomie. Les relations de Lénine avec les bibliothèques ont fait l'objet d'un colloque lors du congrès que la Fédération internationale des associations de bibliothécaires tenait à Moscou en 1970. Les régimes d'inspiration marxiste-léniniste accordent beaucoup d'importance à la culture du peuple. Dès leur avènement, ils mettent en place des mécanismes destinés à élever le niveau de culture et d'information des classes populaires qui n'avaient pas accès à ces ressources auparavant. Dans ce processus, les bibliothèques jouent un rôle de premier plan tout comme l'enseignement ou l'édition.

#### Impact de la révolution tranquille

On ne saurait qualifier la Révolution tranquille de révolution culturelle ou même de révolution tout court sans charrier quelque peu et même beaucoup. Néanmoins, dans le domaine de l'éducation, la Révolution tranquille a permis un rattrapage que la stagnation de l'époque duplessiste avait rendu impossible. Grâce au rapport Parent, les bibliothèques furent soudainement investies d'un rôle pédagogique nouveau et primordial. La réforme de l'enseignement visait à passer du style magistral à un mode plus actif où l'apprentissage s'appuie sur les recherches personnelles et les lectures de l'étudiant. Dans ce système, le bibliothécaire n'était plus un conservateur de livres rares et précieux mais un agent d'éducation, un collaborateur immédiat et indispensable du professeur aux niveaux scolaire, collégial et universitaire. La Révolution tranquille a mobilisé dans un certain sens un groupe professionnel dont 60% des effectifs travaillaient dans le secteur de l'enseignement. Elle a donné aux bibliothèques québécoises dans leur ensemble un essor sans précédent. Les bibliothécaires répondirent avec beaucoup d'enthousiasme à l'appel qui leur était adressé. Leur enthousiasme excédait sans doute celui des enseignants invités à quitter un style magistral figé par la tradition.

Les auteurs du rapport Parent souhaitaient ouvrir les portes des institutions d'enseignement à toutes les classes sociales du Québec sans discrimination. Les auteurs du rapport Nadeau y rêvent encore, quinze ans plus tard. Y parviendra-t-on? La démocratisation totale de l'enseignement est incompatible avec l'ordre capitaliste et bourgeois. Vers 1965, le Premier Ministre du Québec mettait un frein au mouvement de réformes amorcées par la Révolution tranquille. Dans le domaine de l'éducation, le Québec s'était ajusté aux besoins nouveaux de l'industrie en insérant la formation des techniciens dans le cadre de l'enseignement collégial. Le milieu scolaire, pour sa part, s'occupait à former une

main-d'oeuvre ouvrière adaptée à l'évolution technologique par les écoles polyvalentes. Fallait-il aller plus loin, fallait-il démocratiser entièrement l'éducation au Québec? Le patronat, les entreprises, l'industrie ne réclamaient pas cet objectif puisque la réforme scolaire s'était parfaitement ajustée à leurs exigences. La montée du syndicalisme et des contestations laissait alors entrevoir une nouvelle société plus difficile à manipuler et à exploiter. On se plaisait à regretter Asbestos et le bon vieux temps où Duplessis mettait le cardinal dans sa poche. Quel sera le comportement du prolétariat, - il représente plus de 70% de l'électorat, - le jour où il jouira d'un niveau culturel comparable à celui de la bourgeoisie? C'est là une question fondamentale que se posent les dirigeants d'une démocratie parlementaire. Il fallait de toute urgence renverser la vapeur et maintenir l'équilibre traditionnel qui consiste en un décalage prononcé des niveaux culturels de la bourgeoisie et du prolétariat. L'Etat québécois réduisit graduellement ses priorités en éducation pour insister davantage sur la rentabilité des investissements industriels. L'ordre capitaliste et bourgeois était sauvé. Le Premier Ministre Bourassa estime plus rentable d'octroyer des subventions aux sociétés multinationales qui exploitent les travailleurs québécois que de mettre l'accent sur l'essor de l'éducation et de la culture au Québec. Il est logique. Cette politique essentiellement réactionnaire par rapport à la Révolution tranquille ne pouvait manquer de pénaliser les bibliothèques et les bibliothécaires engagés dans un processus culturel révolutionnaire.

#### La condition féminine

L'ASTED et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec publiaient conjointement en 1974 un rapport sur la Discrimination du gouvernement à l'égard des bibliothécaires. Ce rapport précisait, entre autres points, que la profession de bibliothécaire est pénalisée sur le plan du statut social et du traitement en raison de la forte représentation féminine dans ses rangs. Alors que la moyenne maximale des échelles des autres professions en 1974/1975 était de \$19,530, le maximum pour les bibliothécaires, - pas la moyenne, - était de \$14,500. En 1971, la profession médicale au Québec comprenait une participation féminine de 51%. En 1972, la Barreau enregistrait un pourcentage féminin de 4%. L'élément féminin chez les architectes est de 2% (9). Ce sont là des professions bien rémunérées. Chez les bibliothécaires, la représentation féminine s'élève à 50% (10). Dans leur essai sur la condition féminine au Québec, Marcelle Dolmet et Marcel Barthe soulignent que

Dans les professions de type féminin..., infirmières, enseignantes, service social, où la femme est en force, les revenus moyens ne se comparent même pas avec ceux des professions "nobles" que l'homme monopolise. Tant qu'une profession est en prédominance masculine, elle peut espérer garder un haut niveau de statut social et de rémunération...

Là où est la femme, les cotes de salaires et d'estime tombent invariablement. Les hommes fuiront d'ailleurs ces sphères, car ils savent bien qu'une présence majoritaire de la femme déprécie un groupe professionnel. (11)

Les moyennes salariales des bibliothécaires, selon les sexes et le diplôme universitaire en bibliothéconomie, se répartissent ainsi à l'automne de 1972:

	<u>Doctorat ou maîtrise</u>	<u>Baccalauréat</u>
Hommes	\$12,207	\$11,174
Femmes	\$11,375	\$10,125

On est loin, bien entendu, de la moyenne salariale de l'ingénieur québécois fixée à \$19,160 au 1er juillet 1974 (12), bien que ce dernier reçoive une formation universitaire de premier cycle alors que le bibliothécaire étudie la bibliothéconomie et les sciences de l'information au niveau du deuxième cycle. Il a une scolarité plus étendue. L'inégalité de salaire est présente malgré tout chez les bibliothécaires québécois. Elle semble toutefois moins marquée ici qu'au Canada ou aux États-Unis. Cette tendance vers l'égalité des traitements souligne, au sein de notre profession, un esprit révolutionnaire qui conteste dans les faits l'ordre bourgeois et capitaliste discriminatoire à l'égard de la femme. Cette attitude, jointe à quelques autres, même si elle dérive plus d'un sentiment de justice élémentaire que du désir conscient de contester la société nord-américaine, n'aide pas les bibliothécaires à se constituer une "image" favorable dans le milieu.

#### L'image du bibliothécaire

Comme la plupart des professions, les bibliothécaires s'inquiètent de l'image qu'ils projettent dans le public. Quelle perception la société se fait-elle du bibliothécaire? La vieille fille toute frêle absorbée dans les volumes et qui a beaucoup lu au cours de sa longue, trop longue carrière, est une caricature que les médias ont beaucoup véhiculée (13). Dans le portrait qu'il trace du polémiste français Edouard Drumont, Georges Bernanos lui attribue ces propos vraisemblables à la veille d'un duel: "Mais qu'est-ce que j'ai pu faire au bon Dieu pour avoir aujourd'hui un temps comme ça! Cher ami, je devrais être bibliothécaire ou curé, je suis un simple, un doux, un solitaire" (14). Le préjugé qui a fait du bibliothécaire un personnage insignifiant à la vie dure. Il est temps de l'examiner sous un angle nouveau.

Lors d'une rencontre qui avait lieu le 2 octobre 1974 au Ministère de l'Éducation du Québec entre les représentants du Service général du personnel des organismes d'enseignement (SGPOE) et de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, nous avons cherché à dépister les raisons profondes qui avaient conduit la direction de cet organisme gouvernemental à réduire de 20% les échelles salariales des directeurs de bibliothèques

d'enseignement. Pourquoi MM. Jean Lessard (15), Jacques Cardinal et autres avaient-ils entériné cette décision? Monsieur Cardinal a soutenu devant nous une position qui mérite d'être considérée, même si elle ne fournit pas une explication globale et définitive des attitudes gouvernementales à l'égard des bibliothèques et des bibliothécaires. Les administrateurs du Ministère de l'Éducation perçoivent le bibliothécaire à travers le prisme de la caricature et aussi à travers le personnel des bibliothèques gouvernementales recruté au fil des ans. Ce personnel s'est constitué sous les divers régimes qui se sont succédés au pouvoir (16). La plupart des membres de ce personnel ne remonte pas au-delà de l'ère duplessiste. La maladie du patronage et du favoritisme politique a touché autant les bibliothèques que les autres services gouvernementaux. On rencontre dans plusieurs ministères un taux surprenant, qui ne surprend personne, de personnel originaire des circonscriptions électorales de ministres qui y sont passés. On engage ces personnes comme "occasionnelles" et elles sont ensuite confirmées dans leurs postes par un concours de la Fonction publique. Devenues permanentes, ces personnes bénéficient de la protection du syndicalisme qui apporte ainsi un appui indirect aux pratiques gouvernementales. Le gouvernement actuel n'a pas inventé ce processus qui aida M. Bourassa à respecter sa promesse électorale des 100,000 emplois dont on ignore s'ils devaient être "occasionnels" ou "permanents". Le patronage et le favoritisme sont une tradition politique au Québec. Ils introduisent dans les services gouvernementaux un personnel incompetent sur qui les chefs de services ont peu d'autorité, parce qu'il est parachuté de haut. L'appareil gouvernemental est un colosse aux pieds d'argile.

En admettant la sincérité des administrateurs du SGPOE, ce qui n'est pas impossible, j'estime qu'ils commirent une grave erreur en évaluant tout un groupe professionnel sur un faux échantillonnage, - on ne confond pas les bibliothécaires avec le personnel des bibliothèques gouvernementales, - au sein du fonctionnarisme. Ceci ressemble à un cas d'incompétence administrative. La direction du SGPOE avait pour le moins l'obligation morale d'appuyer ses décisions sur une connaissance réelle des bibliothèques d'enseignement. L'injustice de 1971 a été corrigée finalement en 1974/75 grâce aux efforts et au dynamisme des bibliothécaires qui animent l'ASTED et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

Maintenons l'hypothèse originelle des administrateurs du SGPOE et du Ministère de l'Éducation pour examiner l'attitude de la Commission de la Fonction publique du Québec à l'égard des bibliothécaires, sans tenir compte du correctif qu'elle apportera peut-être au cours des négociations actuelles avec le Syndicat des professionnels de la Fonction publique. Si les bibliothécaires sont un groupe professionnel minable, s'ils méritent à peine le titre de professionnels (17), si la bibliothéconomie

et les sciences de l'information sont tout au plus une technique facile dont l'apprentissage s'intègre aisément à l'enseignement collégial (18), on comprendra alors pourquoi les bibliothécaires jouissent d'un statut et d'un traitement inférieurs à celui des autres professions. Cette position, toutefois, est incompatible avec la réalité bibliothéconomique et documentaire internationale. Elle est aussi incompatible avec les réalisations des bibliothécaires au Québec, comme avec le niveau de leur formation professionnelle. L'attitude de la Commission de la fonction publique à l'égard de notre profession cause un préjudice énorme à la société québécoise. Les échelles de traitement que la Commission détermine sont appliquées non seulement aux fonctionnaires mais également à la plupart des bibliothécaires du Québec (19). Par voie de conséquence, le recrutement professionnel est difficile. La bibliothéconomie intéresse de nombreux candidats qui s'en détournent, après avoir pris connaissance des conditions de travail qui les attendent. La profession de bibliothécaire retient deux types de candidats: ceux qui s'engagent comme des artistes, par passion professionnelle, sans tenir compte du traitement et du statut, et ceux qui optent pour la bibliothéconomie comme une solution de rechange. L'Etat-employeur s'attaque au dynamisme d'une profession. Il réduit ainsi la qualité des services documentaires au Québec.

#### Le syndicalisme

L'attitude des bibliothécaires à l'égard du syndicalisme est un phénomène dont l'importance ne doit pas être sous-estimée. Un sondage réalisé par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec en 1975 (20) démontre que 45% des bibliothécaires québécois sont syndiqués, alors que le syndicalisme protège au Québec seulement 33% des travailleurs. Les bibliothécaires ne sont pas groupés en un seul syndicat, mais s'intègrent généralement dans des syndicats de professionnels, où ils se font représenter souvent par un de leurs collègues au niveau de l'exécutif. Face à l'hypothétique constitution d'un syndicat provincial de bibliothécaires, 54% l'appuient et 46% s'y opposent. Les bibliothécaires qui favorisent ce projet correspondent dans les grandes lignes à l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes: membre de la CEQ, employé de bibliothèque scolaire, ancien participant à une négociation collective, moins de trois ans d'expérience professionnelle, dirige un personnel de 2 à 14 employés, est âgé de moins de 30 ans. Le profil des bibliothécaires qui s'opposent à la création d'un syndicat provincial correspond à un ou plusieurs des éléments suivants: employé d'une bibliothèque gouvernementale ou spécialisée, possède une expérience professionnelle de plus de vingt ans, n'est pas syndiqué, dirige un personnel qui excède 15 employés, est âgé de plus de 50 ans.

Que signifie l'attitude syndicale des bibliothécaires? Quelles en seront les conséquences? Le taux élevé de syndicalisation est une conséquence directe de l'exploitation des bibliothécaires par l'appareil gouvernemen-

tal québécois qui appuie sa position sur une sous-estimation de la profession. Les bibliothécaires ont compris l'urgence de compter sur l'institution syndicale pour défendre leurs intérêts. En procédant ainsi, ils rejoignent le prolétariat de deux manières. Victimes comme lui de l'exploitation capitaliste et bourgeoise, ils utilisent également le syndicalisme, instrument de combat susceptible d'assurer la libération du travailleur. Le syndicalisme a pour objet immédiat d'améliorer les conditions de travail. A long terme, il éveille les syndiqués au concept de la lutte des classes et leur démontre les mécanismes d'exploitation mis en place avec discrétion et efficacité par la société capitaliste. L'action syndicale a un point commun avec l'étude de la philosophie: elle change la perception que l'on a des choses. On ne pense plus après comme on pensait avant. A la lumière de ces observations, on comprend mieux l'attitude de l'Etat à l'égard du syndicalisme. Etroitement associé au patronat, lui-même patron d'ailleurs, l'Etat empêche, par une législation et une réglementation appropriées, la syndicalisation de tous les travailleurs. Il contrôle le code du travail. Il cherche ensuite à contrôler les syndicats par une stratégie complexe, dont la mise en tutelle, la détermination des services essentiels, - ceux à qui le droit de grève est refusé, - ou l'injonction ne sont que des facettes. L'insertion des bibliothécaires dans la lutte syndicale les oblige à s'associer davantage aux autres professions et métiers, à se révéler et par là même à se valoriser au sein de la société (21). Le processus syndical est positif. Il produira des fruits à brève et à longue échéance.

#### Conclusion

La réconciliation des bibliothécaires avec l'Etat n'est pas pour demain. Une profession qui vise à rendre la culture et l'information accessibles à tous les citoyens, à toutes les classes sociales sans restriction, ne peut pas avoir des objectifs compatibles avec ceux d'un appareil gouvernemental contrôlé par la bourgeoisie, le patronat capitaliste, la caisse électorale, les compagnies multinationales. Le problème des bibliothèques et des bibliothécaires ressemble à celui de la condition féminine. Il ne sera pas résolu sans une Révolution sociale profonde qui bouleversera les structures actuelles de la société où nous vivons. En attendant, les bibliothécaires amélioreront leurs conditions de travail par l'action conjuguée de l'initiative syndicale et professionnelle et ils se forgeront progressivement une conscience nouvelle sous l'influence des facteurs que nous avons examinés précédemment. La Révolution tranquille a sorti les bibliothèques de la pénombre où l'ère duplessiste les avait maintenues. A l'instar des professions et des métiers de la culture et de l'information, le bibliothécaire atteindra son plein épanouissement dans le climat d'une révolution intégrale et permanente où l'exploitation de l'homme par l'homme ne sera plus qu'un souvenir historique.

## NOTES

(1) Après avoir connu un essor sans précédent au début de la Révolution tranquille, les bibliothèques collégiales ont subi un déclin à partir du moment où le Ministère de l'Éducation a pris en mains l'enseignement collégial et institué les cégeps entre 1965 et 1969.

(2) Assez mystérieusement, l'enseignement scolaire n'a jamais réussi à intégrer pleinement la bibliothèque dans son programme pédagogique. Négligeant cette dimension du rapport Parent, le milieu scolaire est demeuré très attaché au style périmé de l'enseignement magistral. Le Ministère de l'Éducation planifie le déplacement prochain des instituteurs qui seront affectés d'ici cinq à dix ans par la décroissance du taux de fréquentation des institutions scolaires. On prévoit insérer ces instituteurs de seconde zone dans les bibliothèques d'enseignement avec ou sans recyclage approprié dans la fonction de "professeurs-bibliothécaires". Jadis, et cela se fait peut-être encore, les institutions religieuses affectaient à la bibliothèque les éléments âgés ou malades de la communauté afin de leur permettre charitablement de vieillir en beauté.

(3) Vers 1945 il y avait au Québec 27 bibliothèques publiques alors que l'Ontario en avait 468. En 1973, l'Ontario en avait 779 et le Québec 110 seulement. Aujourd'hui, les bibliothèques ontariennes desservent 96% de la population, les bibliothèques québécoises, 59%. Pour plus de chiffres, consulter l'article de Philippe Sauvageau, "La culture est un mythe sans une aide accrue aux bibliothèques publiques", Le Jour, Montréal, 15 mai 1975, supplément du livre, page 7.

(4) Les critères d'inclusion dans la législation professionnelle québécoise, le Code des professions, ont été clairement définis par la loi. L'application de ces critères a-t-elle été rigoureuse? Il semble y avoir des critères "secrets" non inscrits dans la Loi 250 et qui ont été effectivement appliqués aux bibliothécaires. A ce sujet, voir notre article "Le dilemme des corporations professionnelles à titre réservé", Le Devoir, Montréal, 20 décembre 1974, pages 5 et 6.

(5) Le Gouvernement du Québec exploite honteusement les bibliothécaires depuis plusieurs années en les rémunérant selon une échelle qui les défavorise par rapport aux autres professions. Cette échelle sert de norme à beaucoup d'institutions québécoises qui s'associent à cette exploitation. Cette politique salariale éloigne de notre profession une foule d'étudiants dynamiques et attire en même temps plusieurs candidats indésirables qui ont peu d'ambition.

(6) La politique du livre adoptée par le Ministère des Affaires culturelles du Québec favorise avant tout le commerce et l'industrie du livre au Québec. Ces derniers ont des pouvoirs persuasifs d'envergure au

niveau gouvernemental. Cette politique oblige les bibliothèques subventionnées par l'État à acquérir leur documentation auprès de libraires agréés qui vendent plus cher et offrent des services moins adéquats que certaines firmes étrangères. La politique du livre réduit le pouvoir d'achat des bibliothèques québécoises, ralentit l'acquisition des nouvelles publications et nuit en définitive aux lecteurs de nos bibliothèques.

(7) Dans le présent texte, les expressions bourgeois (ou bourgeoisie) et prolétaires (ou prolétariat) désignent les deux classes antagonistes qui composent la société. Les bourgeois contrôlent les ressources, possèdent le capital, s'enrichissent, sont hautement scolarisés, ont le pouvoir. Ministres, députés (parti au pouvoir et oppositions), hauts fonctionnaires, patronat, cadres, administrateurs, universitaires, etc. font partie de la bourgeoisie. Par opposition au prolétaire, le bourgeois jouit d'un revenu qui vient de l'exploitation des autres, en particulier du prolétariat. Le prolétaire touche un revenu qui résulte de la location de sa force de travail. Il est difficile sinon impossible de définir précisément la ligne de partage entre les deux groupes. La classe ouvrière s'identifie au prolétariat. Les techniciens aussi. Les professionnels de formation universitaire appartiennent généralement à la bourgeoisie. Les bibliothécaires, comme les intellectuels en général, sont des "petits bourgeois" très proches du prolétariat. Ils ont peu de contacts toutefois avec la classe ouvrière en particulier et le prolétariat en général puisque cette classe fréquente peu les bibliothèques.

(8) Edgar Snow, Etoile rouge sur la Chine (Paris, Stock, 1965), page 127.

(9) Voir Marcelle Dolmet et Marcel Barthe, La femme au Québec (Montréal, Les Presses Libres, 1973), page 59.

(10) Voir Pierre Guilmette, "Données sur le salaire et l'emploi des bibliothécaires professionnels au Québec, septembre 1972", dans Argus (Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec), vol. 2, no 2, janv.-févr. 1973, pages 20-22, tableaux 1 à 4. Des statistiques canadiennes et américaines citées par le rapport Discrimination du gouvernement à l'égard des bibliothécaires, page 61, font état d'une forte majorité de femmes chez les bibliothécaires. Library Journal du 15 juin 1973, page 1882, nous apprend que sur 6079 diplômés en bibliothéconomie (Etats-Unis-Canada, 1972), les femmes sont au nombre de 4864 et les hommes 1215.

(11) M. Dolmet et M. Barthe, op. cit., page 60. Allons plus loin et choisissons un exemple à l'extrême. A l'intérieur des professions artistiques où le taux de rémunération est particulièrement faible, sauf chez les vedettes parfois, la danse théâtrale se caractérise par une forte majorité de personnel féminin. Une étude

commandée à la firme internationale McKinsey & Company par le Conseil des Arts du Canada, La danse au Canada: orientations (avril 1972) démontre que le salaire moyen des danseurs de ballet est fixé à \$5400 par année alors que les interprètes de danse moderne sont réduits à \$2500. Comparez ces revenus de famine avec la moyenne salariale canadienne de \$6400 et celle des enseignants et professeurs de \$8200.

(12) Résultats de l'enquête sur la rémunération des ingénieurs au 1er juillet 1974, dans Inter Plan (Ordre des Ingénieurs du Québec), vol. 2, no 1, février 1975. 13 pages, tableaux et graphiques.

(13) "Chaque fois que je pénètre dans une bibliothèque publique, j'éprouve un vague sentiment de malaise", écrit Albert Brie dans La Presse, Montréal, 9 décembre 1967, page 20. Les "Propos du timide" qui, ce jour là, étaient consacrés à "La bibliothécaire ingénue" résument à la perfection le préjugé auquel je fais allusion.

(14) Georges Bernanos, La grande peur des bien-pensants (Paris, Grasset, 1931) page 18.

(15) Le cas de M. Lessard est intéressant. Ayant évolué au sein du Ministère de l'Éducation entre 1964 et 1973, ce haut fonctionnaire a contribué à diverses prises de positions qui concernaient les bibliothèques. Comme directeur général du SGPOE, il a autorisé la réduction de l'échelle salariale des directeurs de bibliothèques d'enseignement. À l'automne de 1974, le Conseil du Trésor menaçait de couper les subventions aux bibliothèques publiques du Québec. La question se régla finalement au Conseil des Ministres. Incidemment, M. Jean Lessard travaillait au Conseil du Trésor à cette époque. Aujourd'hui, il dirige l'École Nationale.

(16) Le personnel "négatif" dont il est question ne comprend pas les bibliothécaires, bibliotechniciens et commis engagés par voie régulière hors de toute influence politique.

(17) Certains "gouvernementaux" ne semblent pas convaincus du caractère professionnel des bibliothécaires. Selon un collègue bien informé, M. Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles sous l'Union nationale entre 1966 et 1970, aurait retardé et tenté sans succès d'empêcher l'adoption de la loi de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Bien que cette hypothèse nous paraisse difficile à prouver, la chose n'est pas impossible. Un bibliothécaire de l'Université Laval, qui a participé à des comités où M. Tremblay était présent, nous affirme que l'ancien ministre ne croyait pas au professionnalisme des bibliothécaires, qu'il percevait comme des commis. Ce point de vue semble rejoindre, en partie du moins, celui de M. Jean Lessard, ancien directeur général du SGPOE.

(18) Il y a aujourd'hui au Québec plus de biblio-

techniciens qu'il n'y a de bibliothèques capables de les engager. La création de l'option bibliotechnique au Cégep de Jonquière vers 1966 répondait à un besoin.

Elle permet d'introduire dans les bibliothèques un personnel formé au niveau collégial en vue d'épauler le bibliothécaire formé depuis longtemps au niveau universitaire. La multiplication anarchique des cours de bibliotechnique dans les cégeps à compter de 1968 fut tolérée sinon encouragée par la DIGEC au Ministère de l'Éducation. Ce mouvement créait une main-d'oeuvre abondante, spécialisée et moins dispendieuse que les bibliothécaires. L'État espérait ainsi noyer les bibliothécaires dans le déluge des bibliotechniciens. La stratégie n'a pas très bien fonctionné jusqu'à maintenant. Le rapport Parent précise quelque part que le bibliothécaire est formé au niveau collégial. Est-ce une erreur ou un projet du Ministère de l'Éducation?

(19) "On fuit la fonction publique québécoise" annonce La Presse de Montréal en première page le 13 septembre 1975. Afin de retenir les bibliothécaires au gouvernement, la Commission de la Fonction Publique retire les meilleurs de la catégorie 112, bibliothécaires, pour les classer dans des catégories mieux rémunérées comme les agents culturels, les agents d'information, etc. C'est une façon de leur faire oublier qu'ils sont bibliothécaires, de les éloigner de leur milieu professionnel, d'attaquer la solidarité professionnelle des bibliothécaires. Cette politique limite les dégâts à l'intérieur du réseau des bibliothèques gouvernementales. L'État fait preuve d'astuce pour s'éviter les inconvénients d'une situation qu'il a lui-même engendrée.

(20) "Résultats du sondage sur la situation syndicale des bibliothécaires", Argus, 4, 3-4 (mai-août, 1975), pages 72-79.

(21) La spécialisation des connaissances joue le rôle d'une force centrifuge qui éloigne les professions les unes des autres. Chacune possède un langage ou un jargon qui lui est propre et qui est en même temps incompréhensible pour les autres. Cette situation rend difficile sinon impossible la mise sur pied d'un front commun des professions contre l'État qui a toute latitude pour les manipuler et même les dresser les unes contre les autres.

## CAVE NE CADAS; OU, LES PERILS DE L'ALPINISME ADMINISTRATIF

La rédaction

Les bibliothèques universitaires québécoises passent actuellement par une crise de croissance semblable à celle décrite par Downs et McAnally (1) en 1973 aux États-Unis. Il suffirait d'ailleurs de regarder une dizaine d'années en arrière pour se rendre compte de l'ampleur du phénomène au Québec. Pour les neuf bibliothèques universitaires québécoises, on dénombre vingt titulaires, ce qui donne un mandat moyen de moins de cinq années. Si l'on tient compte du fait que trois institutions sont de fondation récente, le taux de survie baisse à quatre années.

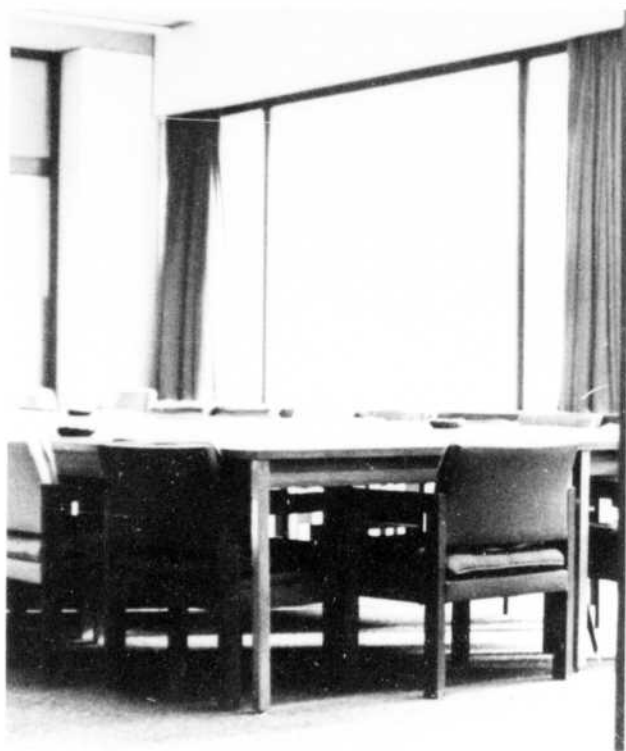
Les raisons apparentes de départ sont tout aussi variées qu'honorables: deux promotions à des postes universitaires supérieurs; cinq permutations à d'autres postes de directeur de bibliothèque ou à des postes d'enseignement en bibliothéconomie; deux retours aux études et deux causes naturelles (maladie ou décès).

Le lecteur peut pourtant se demander si ces raisons ne sont pas les symptômes d'un malaise: ou bien les alpinistes administratifs deviennent plus maladroits, ou bien les montagnes deviennent plus abruptes. Cette interrogation est d'autant plus pertinente que le choix d'un directeur de bibliothèque est entouré d'une multiplicité de précautions quant aux aptitudes et au plan de carrière du candidat. Non seulement les autorités universitaires font-elles un choix qui tient de la cooptation, mais elles consultent longuement, allant même jusqu'à organiser des élections dans une ambiance quasi-collégiale.

Quelles sont les aptitudes requises du candidat?

En théorie, les autorités exigent une formation en bibliothéconomie, étayée ou parfois même supplantée par un autre diplôme universitaire; une personnalité assez coriace pour dominer le personnel, assez souple pour rester en bons termes avec les usagers (surtout les professeurs), assez respectueuse de la hiérarchie pour abdicquer la liberté de parole. En pratique, on recherche l'équilibre inébranlable du parfait funambule.

Comment l'usager voit-il le rôle du directeur? Celui-ci doit fournir un accès rapide, dans une ambiance sympathique, à une documentation abondante.



De quels moyens le directeur veut-il disposer pour satisfaire tout le monde? De locaux appropriés, c'est-à-dire confortables et vastes; d'un personnel expérimenté et loyal; de moyens modernes de communication. En bref, de ressources budgétaires adéquates et surtout de l'appui sans équivoque des autorités universitaires.

La présence simultanée de toutes ces conditions est nécessaire afin d'assurer le fonctionnement harmonieux de la bibliothèque. L'absence d'un élément fausse le système; la faiblesse de plusieurs facteurs le détraque complètement à brève échéance. Cependant, aussi longtemps que le directeur de la bibliothèque fonctionne dans un univers académique en pleine expansion budgétaire, il peut satisfaire tout le monde et son directeur, en camouflant les inepties de sa personnalité ou les contradictions inhérentes au système dans lequel il opère. N'ayant pas à établir de priorités, il n'affronte pas de situation conflictuelle.

Que lui arrive-t-il quand son univers se contracte?

Examinons le cas du directeur qui se croit bon athlète, c'est-à-dire capable de s'essouffler moins vite que la moyenne de ses collègues.

Pourquoi donc, juché au sommet de sa pyramide hiérarchique, se sent-il épuisé et solitaire?

C'est qu'en commençant l'escalade, le directeur alpiniste découvre vite que la priorité de la bibliothèque est basse dans le milieu universitaire pour la simple raison qu'il serait illusoire de tenter d'établir la rentabilité de la masse documentaire qui a été accumulée. Mais, en même temps, les chercheurs, surtout dans les domaines non-scientifiques, sont avides de toutes les nouveautés parues car elles constituent leur source quasi-unique d'information pour mettre à jour leurs idées et leurs cours.

Les usagers de la bibliothèque universitaire ont une raison impérieuse pour s'en plaindre, parce que la difficulté d'accès à la documentation est une excuse commode pour expliquer le retard dans la remise d'un mémoire, d'une thèse, d'un article, la faiblesse d'un programme d'étude ou d'un projet de recherche. Lorsque l'on sait que le critère principal de promotion d'un professeur est "publish or perish": lorsque l'on se souvient que les étudiants ont insisté pour que les examens perdent de leur importance au profit des travaux, il devient évident que la bibliothèque personnifiée par son directeur risque fort d'écoper du rôle de bouc émissaire.

Même si le directeur réussit à obtenir un budget de fonctionnement suffisant pour acquérir la documentation demandée par les usagers et engager le personnel nécessaire pour assurer les services, il risque fort de ne pas obtenir le budget d'investissement pour loger convenablement ses collections, ses services et les lecteurs. S'il est moins convaincant, le directeur n'obtiendra qu'un budget de fonctionnement suffisant soit pour la documentation, soit pour les services, mais pas pour les deux en même temps. Alors, les autorités universitaires se souviendront du principe de solidarité administrative à sens unique, et exigeront que le directeur convainque les usagers que la documentation est suffisante et bien logée, et qu'il endosse la responsabilité totale pour les piètres conditions de travail du personnel et leur faible rendement.

Que peut faire le directeur? Revoir ses mathématiques et faire de l'analyse de systèmes, ou bien étudier les relations industrielles, et faire de la motivation.

Arrive l'instant où le directeur découvre qu'il souffre de vertige, au moment où la corde à laquelle il se cramponne commence à s'effriter parce que les cadres, les employés, les usagers ou les autorités universitaires en arrachent des brins.

C'est alors que l'on peut rencontrer certains des cas suivants.

On félicite officiellement le personnel syndiqué, achevant une grève de zèle, d'avoir bien négocié contre la partie patronale.

On manipule les limites du budget d'achat de livres afin de pacifier le corps professoral, quitte à renier cette directive en cours d'années.

On blâme sur la place publique des tentatives d'élagage.

On fait tomber en désuétude le comité universitaire dont la fonction est pourtant d'assurer les communications officielles entre la bibliothèque et les usagers.

On modifie les règles de sélection du personnel de cadre, pour en arriver à des nominations caractérisées par une incompétence directement proportionnelle à leur invisibilité.

On annonce publiquement des projets de construction dont les plans ne seront jamais concrétisés car ils sont rejetés à l'avance.

Alors le premier de cordée cesse de se cramponner, peut-être en guise d'avertissement aux novices qui pourraient être assez téméraires pour tenter l'ascension de la pyramide.

Ne serait-il pas temps que la Corporation se penche sur la condition des directeurs de bibliothèque universitaire? Le Code du travail les empêche de se syndiquer, et l'amour-propre de plaider leur propre cause.

---

NOTE:

(1) "Changing Roles of Directors of University Libraries", College and Research Library, vol. 34 (1973), 103-125.

## On the nature of reference work - a triad

Peter MCNALLY  
Assistant Professor  
School of Library Science  
McGill University

For over 10 years, Thomas J. Galvin, Dean of the Graduate School of Library and Information Science at the University of Pittsburgh, has been propounding his views on how reference should be taught in library schools. In his most recent article he argues persuasively that both libraries and library schools must pay greater attention to the service aspects of reference work (1). Among the service activities requiring greater attention, he places: making libraries people places; the fuller exploitation of collections on behalf of users; the determination of service goals; acceptance of the fiscal accountability of service; clarification of the distinction between teaching and information provision in reference work; and the realization that minimal service can too easily become the operational norm.

To eliminate the problems which he discerns in the current service given in many libraries, Galvin suggests an approach which would emphasize the following: information provision over mere referral; distinguishing between bibliographical, physical, and intellectual access to information; the conversion of new data into knowledge; and the development of service statistics which emphasize qualitative rather than quantitative factors.

For library schools, the implications are clear. Galvin believes that they must produce new generations of librarians and information specialists able to negotiate reference inquiries and to provide quantitative and qualitative measures of information service. Emphasis, he states, must be taken away from materials. The learning of materials - or information sources - can be characterized in many schools, he feels, as something akin to a "match-em-up" game between a row of books and a series of disembodied questions.

Few people would deny Galvin's contention that service

and problem solving are among the most pressing concerns of reference librarians and therefore require increasingly greater attention from library schools. Where many librarians will diverge with Galvin is with his casual attitude toward materials sources of information. Although he does not say so explicitly, Galvin seems to imply that knowledge of sources, both in outline and in detail, is a relatively mundane and unimportant aspect of reference work - something which can be learned by osmosis on the job.

Many librarians will question such an attitude on at least three counts. To begin with, most of us realize the importance of knowing that a pattern exists within the universe of reference sources - the types of bibliographical and factual sources, both general and subject. We all know how much work is involved in discovering this pattern in a new subject field and how much frustration is encountered in a field where these reference sources are undeveloped or incomplete.

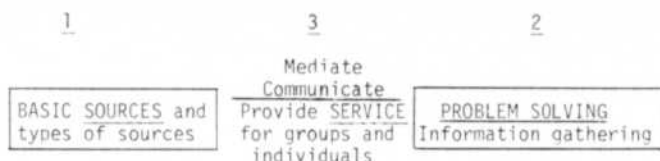
Second, reference librarians are people who must become pre-occupied with the specific titles which we use for information purposes. We all have our favourite reference works. We examine their contents in detail, to see how they are organized, and how their scopes are limited. We delight in finding something new, unusual, and unexpected in a source. And we express disappointment and dismay at the unexpected limitations or failings of a title.

Third, and perhaps foremost, reference librarians lavish this care and attention on the pattern and detail of reference works because we realize that they constitute a fundamental corner-stone of reference service. Yes, we all know of and hear about librarians who operate reference services with only a telephone and a directory. They're great at knowing who and where to phone for information. And the rest of us sometimes wish that they would buy a few reference books of their own.

On the other hand, most of us accept the fact that bibliography is the unique aspect of librarianship and a primary key for unlocking information of any sort, and that factual reference sources are amongst the most efficient and valuable ways of handling specific information needs. To tell librarians and library schools that they can afford to ignore them, that they can afford to by-pass the discipline and excitement of learning their pattern and details, is to ignore a fundamental and unique aspect of librarianship's contribution to information transferral.

Lest any reader should wish to construe this as an oblique attack on those who call for greater emphasis upon the service and problem solving aspects of reference work, let me declare immediately that this is not my intention. Rather, my intention is to remind us all that sources, service, and problem solving are part of

an interdependent triad. All three must be considered necessary and important - each dependent upon the other two - to achieve complete effectiveness. To express graphically my impression of this interdependence I present the following model.



Reference work continues to be a challenging aspect of librarianship. Together we must develop new attitudes, approaches, and means of providing information and service from any source for any purpose.

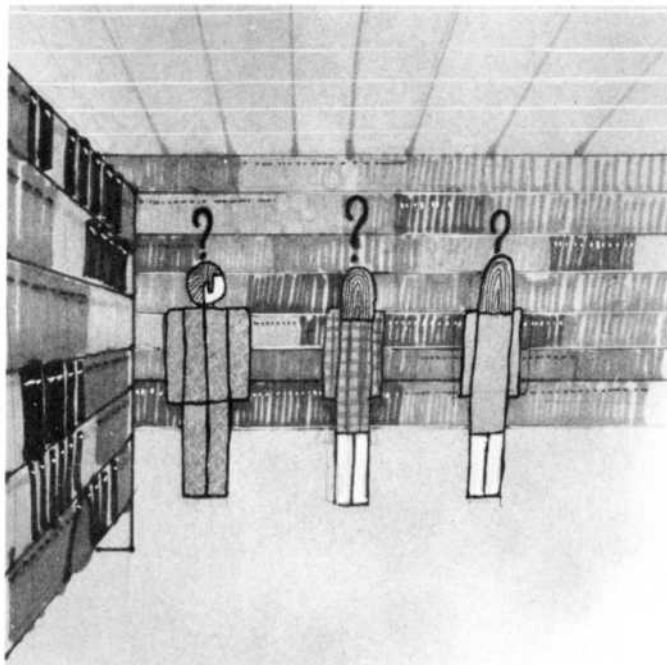
NOTES:

(1) Thomas J. Galvin. "The Education of the New Reference Librarian", *Library Journal*, v. 100, no.8, (April 15, 1975), 727-30.

## LA REFERENCE le talon d'Achille de nos bibliothèques d'enseignement

Jean LEMAIRE  
Collège Ahuntsic

Les bibliothécaires qui fréquentent les étudiants des bibliothèques d'enseignement vous diront que ces derniers ressentent de plus en plus l'absence de communication entre eux et la bibliothèque. L'ère de la petite bibliothèque est terminée. Les étudiants se sentent perdus devant les richesses mises à leur disposition. Ils auraient besoin d'aide, mais n'osent la solliciter auprès des personnes compétentes. La bibliothèque d'enseignement fait face au dilemme suivant: doit-elle continuer à communiquer de façon statique avec sa clientèle ou adopter un nouveau style de communication? Les bibliothécaires de référence en tant qu'agents de communication se doivent de percer le mur du silence entre eux et l'utilisateur. C'est pourquoi ils ont développé certaines méthodes d'approche du lecteur visant à une explicitation des demandes de celui-ci et à l'apprentissage d'un cheminement efficace vers l'information. Le but de cet article est d'exposer une de ces méthodes de communication avec l'utilisateur. Il ne s'agit pas de recettes, mais de conseils. D'ailleurs, existe-t-il une base théorique au travail de référence? (1)



### LA COMMUNICATION EN REFERENCE

Amener l'étudiant à préciser ses besoins, lui donner un apprentissage sérieux à la recherche et à ses techniques, lui fournir la documentation appropriée: c'est en réalisant ces tâches que le bibliothécaire de référence dans une bibliothèque d'enseignement joue son véritable rôle éducatif. Pour ce faire, il faut que s'établisse entre l'étudiant et le bibliothécaire une communication personnelle qui doit vaincre bien des réticences.

Swope et Katzner (2) ont démontré que bien peu d'étudiants qui ont des besoins de documentation recourent aux ser-

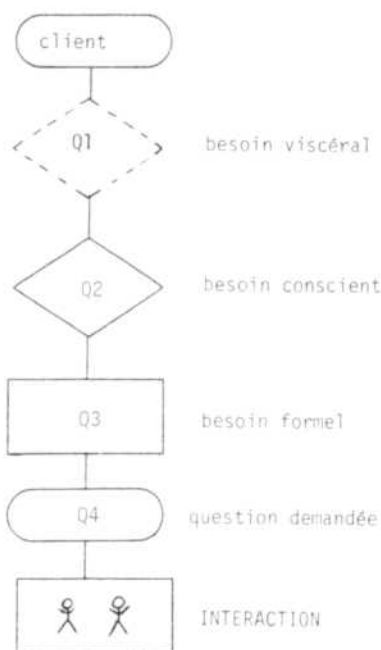
vices du bibliothécaire de référence. Dans une enquête menée à la Syracuse University's Carnegie Library, ils constatent que, sur 119 personnes interrogées, 17 seulement des 49 usagers ayant des besoins d'information souhaitaient l'assistance d'un bibliothécaire.

Il ressort de cette étude que les usagers jugent le bibliothécaire de référence non par le message qu'il transmet, mais plutôt par le comportement de tout le personnel de la bibliothèque. En d'autres termes, si un étudiant est mal reçu au comptoir du prêt, il croira recevoir le même accueil à la référence. De même, un bibliothécaire enseveli sous un amoncellement de documents freinera instinctivement les questions de l'utilisateur. Enfin, si le bibliothécaire n'a pas su fournir une information adéquate, il incitera l'étudiant à se priver de ses services à l'avenir.

#### LA NEGOCIATION DE LA QUESTION SELON TAYLOR

Si l'on veut que l'étudiant qui pose des questions ne retourne pas dans le groupe de ceux qui n'en posent pas, il importe de bien négocier l'entrevue de référence. Robert Taylor (3) parmi d'autres a exposé ses théories à ce sujet.

Selon Taylor, on peut décrire quatre niveaux dans toute question adressée à un bibliothécaire de référence.



Sans entrer dans le détail de chacun des niveaux, il importe de retenir que l'utilisateur, au niveau Q4, pose sa question en anticipant que les ressources de la bibliothèque satisferont son besoin d'information. Que le demandeur connaisse ou non le bibliothécaire, il est préparé à lui poser sa première question en termes définis dans une approche positive.

La conversation s'engage. Il importe qu'une relation de confiance s'établisse; c'est à ce stade que les notions d'"ouverture" et de "sourire" prennent toute leur signification. C'est alors que peut commencer la véritable négociation de la question de référence.

De façon arbitraire, Taylor divise l'entrevue en deux parties. La première vise à encourager l'étudiant à formuler sa demande; la seconde, à traduire cette demande en une stratégie de recherche dans l'organisation du système documentaire. Taylor distingue cinq filtres qui aideront le bibliothécaire dans son travail de référence:

1. détermination du sujet;
2. objectifs et motivations du demandeur;
3. caractéristiques du demandeur;
4. relation entre la demande et le système documentaire;
5. réponses anticipées ou acceptables.

Dans la première partie de l'entrevue, ces filtres peuvent se traduire par les questions suivantes:

- . qu'est-ce que l'utilisateur veut connaître?
- . pourquoi veut-il la connaître?
- . que va-t-il faire avec l'information demandée?
- . que connaît-il déjà du sujet?

Dans la seconde partie, l'entrevue devra fournir les réponses aux questions suivantes:

- . sous quelle forme de documentation le demandeur désire-t-il l'information?
- . quelle quantité d'information veut-il?

Cette méthode donne des résultats satisfaisants en autant que le bibliothécaire négocie bien chacune des deux parties de l'entrevue. La première permet de connaître le sujet, de le circonscrire et de le faire connaître à l'utilisateur, alors que la seconde établit un lien entre le sujet et la stratégie à adopter afin de fournir une réponse valable correspondant à l'attente du demandeur. En bref, il faut que la réponse satisfasse à l'image préalable que l'utilisateur en avait.

Si le demandeur est vraiment insatisfait, une renégociation accélérée s'impose. Il restera ensuite au bibliothécaire à jouer, s'il le peut, un rôle de guide dans l'évaluation de l'information obtenue.

L'application de ce genre de méthode ne va pas sans dif-

ficultés; plusieurs barrières - physiques, personnelles, psychologiques, linguistiques, etc. - entravent son fonctionnement et contribuent à empêcher les étudiants de consulter le bibliothécaire lorsqu'ils en ont besoin. D'autre part, la négociation directe des usagers avec la collection et les outils documentaires n'est pas toujours satisfaisante. Taylor mentionne une étude effectuée à la Lehigh University démontrant un fort pourcentage d'échec pour ce type de recherche d'information. Or ces échecs élargissent encore le fossé entre le bibliothécaire et l'utilisateur...

#### EN GUISE DE CONCLUSION

Une population étudiante nombreuse, l'explosion documentaire et le besoin croissant d'information nécessitent la présence de spécialistes pouvant établir un lien entre les usagers et l'information. Les bibliothécaires de référence - puisqu'il faut les appeler par leur nom! - sont appelés à jouer ce rôle dans les bibliothèques d'enseignement. Encore faut-il qu'ils soient suffisamment nombreux et compétents.

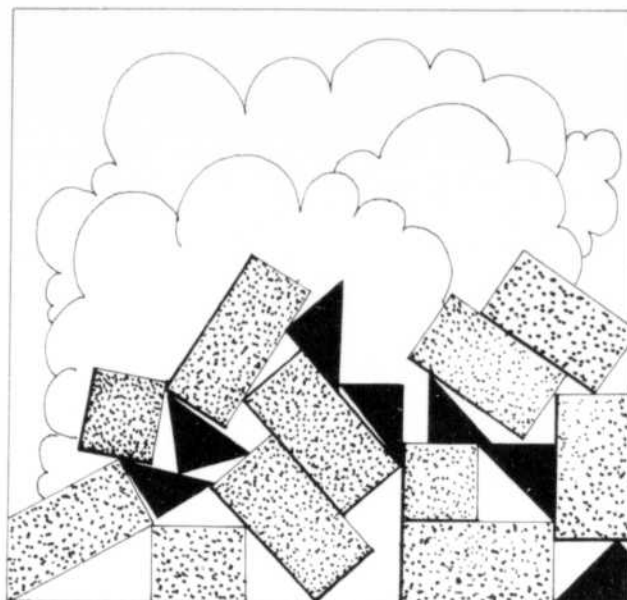
Toute institution comptant plus de 1000 étudiants devrait employer au moins un bibliothécaire de référence. Cette "norme" correspond-elle à la situation actuelle dans toutes les bibliothèques d'enseignement?

La formation de spécialistes capables de bien négocier une question de référence et d'entretenir la communication avec les usagers est-elle assurée dans les écoles de bibliothéconomie? Combien de cours d'animation, de relations publiques, de techniques de la communication y sont-ils offerts?

Tant que ces questions resteront totalement ou partiellement sans réponse, la référence sera le talon d'Achille de nos bibliothèques d'enseignement!

#### NOTES

1. B.F. Vavrek, "Emergence of New Reference?", *Journal of Education for Librarianship*, no. 10 (Autumn 1969), pp. 109-115.
2. Mary Jane Swope et Jeffrey Katzer, "Why Don't They Ask Questions?", *Reference Quarterly*, vol. 12, no. 2 (Winter 1972), pp. 161-166.
3. Robert Taylor, "Question Negotiation and Information Seeking in Libraries", *College and Research Libraries*, vol. 29, no. 3 (May 1968), pp. 178-194.



## Pour un programme équilibré à l'école de bibliothéconomie

Réjean SAVARD  
Bibliothèque nationale  
du Québec

"D'être sans noyau c'est un progrès pour la prune, mais du point de vue de ceux qui la mangent."

(Paul-Jean Toulet  
Les trois impostures)

Je ne traiterai pas ici de la traditionnelle question formation du deuxième cycle versus formation du premier cycle en bibliothéconomie. Je me suis intéressé plutôt au contenu qu'au contenant, en tentant d'émettre des propositions sur l'aspect du programme de cours à l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal tel que je le verrais, après y avoir passé deux années.

### Pas une, mais trois orientations

On parle beaucoup depuis un an, du remaniement du programme de cours à l'École de bibliothéconomie. Le futur programme en question ne me semble pas correspondre à tous les besoins des bibliothèques québécoises.

En effet, on y semble beaucoup trop préoccupé par les sciences de l'information, si bien qu'on met volontairement de côté certaines nouvelles orientations de la bibliothéconomie auxquelles il faudrait attacher plus d'importance.

Bien sûr, il faut considérer l'importance des sciences de l'information en 1975: elles sont essentielles à la formation du bibliothécaire moderne et on doit leur accorder sinon la priorité, du moins une place de choix. Ce qui est déplorable, c'est qu'en plaçant toutes ses énergies de ce côté, l'École a négligé de développer d'autres secteurs tout aussi essentiels. Je pense par exemple à l'administration des bibliothèques, et surtout aux sciences de la communication.

L'École de bibliothéconomie est la seule de langue française en Amérique du Nord et elle ne peut se permettre de confiner ses étudiants dans une seule spécialité, peu importe l'importance de celle-ci. Ce n'est pas une orientation qu'elle doit se donner, mais bien trois:

- I Science de l'information.
- II Administration des bibliothèques et des centres de documentation.
- III Science de la communication.

Avec la nomination de Monsieur Georges Cartier, on aurait pu croire que la formation administrative des bibliothécaires serait développée: ce ne fut pourtant pas le cas. On offre deux cours d'administration aux étudiants (BLT-6030 et BLT-6120), dont un seul est obligatoire (1). Il y a de plus un cours sur les locaux et l'aménagement des bibliothèques (BLT-6650), de même qu'un cours d'analyse de systèmes (BLT-6540) qui peuvent également être considérés comme des cours d'administration. C'est bien peu pour qui veut se spécialiser en administration, voir même simplement acquérir une bonne base. L'étudiant est donc forcé d'aller à l'extérieur, comme par exemple à l'École des Hautes Etudes Commerciales, ce qui est plus ou moins agréable, sans compter que l'enseignement qu'on y donne est dénué de toutes préoccupations bibliothéconomiques. A l'Université de Toronto, où la bibliothéconomie se porte bien, dit-on, l'annuaire de la Faculty of Library Science signale l'existence de huit cours d'administration:

1540x	Library administration
2730x	Library systems design
2810x	Administration decision-making
2820x	Libraries and the political process
2840x	Personnel management in libraries

2850x	Communication in library administration
2860x	Economics of library development
2870x	Library buildings (2)

Bien sûr on allèguera que cette École possède un budget dix fois supérieur au nôtre. Cependant, tout en étant une petite école, il est possible de fixer des objectifs de façon à fournir un enseignement avancé pour certaines matières auxquelles on aura donné priorité. En contrepartie, il faudrait cependant réduire le nombre d'heures de cours dans les domaines moins essentiels à la masse des bibliothécaires, comme le catalogage et la classification, tâches qui reviennent de plus en plus aux biotechniciens. (3)

Par contre, il est un domaine que l'École a complètement oublié. Actuellement, on n'offre que deux cours en communication, alors qu'il faudrait considérer la communication en bibliothéconomie comme un facteur de premier plan dans le développement de nos bibliothèques. En effet, le bibliothécaire est avant tout un communicateur d'informations. Jusqu'à ce jour toutefois, on ne peut pas dire qu'il a réussi à jouer pleinement son rôle d'émetteur: beaucoup de bibliothécaires sont incapables de communiquer avec leurs usagers. Il y a dix ans encore, cette situation était tolérable, puisque le rôle premier du bibliothécaire était de conserver. Aujourd'hui le bibliothécaire doit diffuser sa documentation et aller au-devant de l'utilisateur. Le bibliothécaire est un animateur. Il doit faire preuve de dynamisme peu importe le secteur où il travaille. Or, il ne semble pas que l'École tienne compte de ce nouvel aspect de la profession.

### Les cours

Pour faire de l'École de bibliothéconomie un modèle, il faudrait qu'elle puisse offrir le plus tôt possible suffisamment de cours dans chacune de ces trois options (science de l'information, administration et communication), en plus des cours de base utiles aux futurs bibliothécaires. Dans chacun de ces trois axes de spécialisation, il faudrait compter au moins huit cours différents. Pour les sciences de l'information, tout est en bonne voie, mais on ne peut en dire autant de l'administration, et encore moins des communications. Après avoir consulté plusieurs annuaires des Écoles de bibliothéconomie, nous avons établi une liste de cours qui pourraient être offerts. Elle comprend les cours déjà au programme, qui sont d'ailleurs identifiés par leurs numéros:

Science de l'information	
La bibliothèque et l'ordinateur	BLT-6050
Les techniques documentaires	BLT-6450
Les techniques documentaires II	
Indexation	BLT-6530
Analyse de système	BLT-6540
Réseaux automatisés d'information	BLT-6550
Séminaire sur l'automatisation	BLT-6800
Séminaire en science de l'information	BLT-6810

### Administration

Administration des bibliothèques	BLT-6030
Séminaire sur la gestion des bibliothèques	BLT-6120
* Analyse de systèmes	BLT-6540
Locaux et aménagement de bibliothèques	BLT-6650
Administration du personnel	
Statistiques et administration financière	
Administration, communications et relations humaines	
Le bibliothécaire, la politique et la loi	
Le développement des bibliothèques et la coopération	

### Communications

Moyens de communication sociale et bibliothèques	BLT-6750
Psycho-sociologie de la lecture	BLT-6420
Méthodes de recherche en communications	
La référence	
Animation des bibliothèques	
* Administration, communications et relations humaines	
Bibliothéconomie et droit à l'information	
Séminaire sur la communication dans les bibliothèques	
Les relations publiques	

\* (les cours valables pour une autre orientation)

On peut donc dire qu'on peut maintenant se spécialiser en sciences de l'information à l'École de bibliothéconomie. En effet, on y offre déjà sept cours se rattachant à ce domaine. Malheureusement, ce n'est pas le cas pour l'administration. Pourtant, à quoi bon posséder les meilleurs documentalistes, les meilleures collections et le meilleur équipement technique si on est incapable de les administrer?

C'est un peu la même chose pour la communication: on a beau connaître Malclès et Winchell sur le bout des doigts, si l'on ne peut pas répondre correctement à la question d'un usager parce qu'on ne sait pas la négocier, on est un bibliothécaire bien savant, mais inutile. L'information est peut-être bien conservée, mais elle reste intouchable. Contrairement à ce que plusieurs pensent, il n'est pas facile de comprendre ce que veut vraiment l'utilisateur.

Je suis de plus en plus convaincu de l'importance de la communication en bibliothéconomie. Si l'École adopte cette nouvelle orientation, elle peut arriver, non seulement à donner au Québec des bibliothécaires capables de jouer pleinement leur rôle d'intermédiaire entre l'utilisateur et la documentation, mais elle pourrait également arriver à changer l'image traditionnelle du bibliothécaire qu'on associe trop souvent à celle du "rat de bibliothèque".

### Les professeurs

Nous savons tous qu'il est difficile au Québec de trouver des professeurs compétents en bibliothéconomie. Un programme de cours structuré comme on l'a énoncé plus haut nécessiterait l'engagement de plusieurs nouveaux professeurs et ceux-ci sont rares. Il est évident que si nous ne nous occupons pas de former de nouveaux professeurs de carrière, nous n'en aurons jamais. Favoriser davantage la recherche inciterait peut-être quelques étudiants à faire leur doctorat en bibliothéconomie. Hélas, on ne peut pas dire qu'on encourage la recherche chez les étudiants en bibliothéconomie. L'an dernier, deux finissants sur soixante ont présenté un mémoire de maîtrise, et ils ont eu du mal à trouver un directeur de mémoire.

En attendant d'obtenir enfin des docteurs en bibliothéconomie pour l'enseignement, on pourrait penser à inviter des professeurs de l'étranger pour venir donner un cours ou deux. Il y a certainement, quelque part en Amérique ou ailleurs, des docteurs en bibliothéconomie, qui pourraient donner un cours en français, et même en anglais à la rigueur, ce qui rehausserait certainement le calibre de l'École. En tout cas, cela pourrait résoudre temporairement et partiellement un problème vital, puisqu'au moment où j'écris cet article, aucun des professeurs et chargés de cours de l'École n'a un doctorat, soit en bibliothéconomie, soit en sciences de l'information.

### NOTES:

(1) D'après la brochure "École de bibliothéconomie. Programme de maîtrise 1974-75."

(2) University of Toronto. Faculty of Library Science. Calendar 1973-74. University of Toronto Press, 1973. 75 p.

(3) L'École de bibliothéconomie offre cinq cours touchant au catalogage et à la classification: BLT-6020, BLT-6110, BLT-6500, BLT-6510 et BLT-6520. Je ne suis certes pas le seul à prétendre que c'est beaucoup trop de cours pour un domaine où moins de dix pour cent des finissants espèrent faire carrière.

INDEX (Volume 4, 1975)

Cet index fut compilé par / The index was compiled by  
Gregory RICKERBY  
Instructor of Documentation Techniques  
Champlain College  
Lennoxville, Qué.

SUJETS / SUBJECTS

- Academic libraries see Bibliothèques d'enseignement;  
Bibliothèques universitaires
- Année internationale de la femme. 1:2-3, 1:4-9.
- Bibliothécaires  
A la télévision. 2:52-53.  
De référence. 2:52-53, 6:121-123.  
Droit à l'information. 5:107.  
Et l'état. 6:111-117.  
La profession. 1:27-29.  
La profession au Québec. 2:42-43.  
  
voir aussi Biographie
- Bibliothéconomie au Québec. 1:10-12, 1:20-27.  
voir aussi Université de Montréal. Ecole de  
Bibliothéconomie
- Bibliothèques  
Communication sociale. 2:49-51.  
Et l'état. 6:111-117.  
Révolution. 6:111-117.
- Bibliothèques d'enseignement. 5:97-98, 6:121-123.  
voir aussi Bibliothèques universitaires au Québec
- Bibliothèques publiques. 2:47-48.
- Bibliothèques universitaires au Québec  
Administration. 6:118-119.
- Biographie  
Chabot, Juliette. 1:10-12.  
Durand, Marielle. 1:12-15.  
Grenier, Hélène. 1:16-19.  
Lefebvre, Louise. 1:20-27.
- Censorship see Droit à l'information
- Censure voir Droit à l'information
- Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec  
Assemblée générale annuelle, 6e. 3-4:79, 3-4:84-86.  
Président. 3-4:58-59.
- Corporation of Professional Librarians of Québec see  
Corporation des bibliothécaires professionnels du  
Québec
- Corporations professionnelles. 3-4:59-71.
- Droit à l'information  
Au Canada. 5:91-94.  
Au Québec. 5:91-94.  
Aux Etats-Unis. 5:105-106.  
Bibliothécaires en Ontario. 5:91-94.  
Bibliothèque Nationale du Québec. 5:95-97.  
Bibliothèques publiques. 5:102.  
Bibliothèques scolaires. 5:97-98.  
Bibliothèques universitaires. 5:99-101.  
Charte des Droits et Libertés de la Personne. 5:107.  
Institute of Professional Librarians of Ontario.  
5:103-104.  
Usagers de la bibliothèque. 5:99-101.
- Foire internationale du livre de Montréal. 3-4:86-88.
- Formation professionnelle. 1:30-32.  
voir aussi Université de Montréal. Ecole de  
Bibliothéconomie
- Gedalof, Helen (entrevue avec). 2:45-47.
- Grenier, Hélène (entrevue avec). 1:16-19.
- Institute of Professional Librarians of Ontario.  
5:103-104.
- Intellectual freedom see Droit à l'information
- International Women's Year see Année internationale  
de la femme
- Libération de la femme voir Année internationale de  
la femme
- Liberté intellectuelle voir Droit à l'information
- Librarians see Bibliothécaires
- Library science in Québec see Bibliothéconomie au Québec
- Montréal International Book Fair see Foire internatio-  
nale du livre de Montréal
- Patenaude, J.Z. Léon (entrevue avec). 3-4:86-88.
- Professional corporations see Corporations profession-  
nelles
- Professional tasks see Tâches professionnelles
- Professional education see Formation professionnelle
- Professionalisme. 3-4:59-71.

Public libraries see Bibliothèques publiques

Référence, Service de. 6:120-121, 6:121-123.

Syndicat des Professionnels du Gouvernement du Québec (S.P.G.Q.). 3-4:83-84.

Syndicalisme. 3-4:59-71, 3-4:72-79, 3-4:80-82, 3-4:83-84.

Tâches professionnelles. 2:34-40.

Télé-Ressources (Radio-Québec). 2:43-45, 2:45-47, 2:47-48, 2:49-51.  
Spectateurs. 2:54-55, 2:55-56.

Unionism see Syndicalisme

Université de Montréal. Ecole de Bibliothéconomie.  
6:123-125.

#### AUTEURS / AUTHORS

Balcer, Madeleine et Alain Perrier. La Foire internationale du livre de Montréal (FILM); entrevue avec J.Z. Léon Patenaude.

Barsalou, Monique Deslauriers- voir Deslauriers-Barsalou, Monique

Batty, David. Librarianship in Quebec: a Personal View. 2:41-42.

Biron, Jean-Pierre. Aspects de la syndicalisation chez les bibliothécaires du Québec. 3-4:80-82.

Bonin, Claudette M. et Yvon André Lacroix. Bibliothécaires en ondes! 2:52-53.

Brûlé, Françoise Jobin- voir Jobin-Brûlé, Françoise

Calonne, Rachèle. Egalité, liberté... 1:2-4.

\_\_\_\_\_. Résultats et analyse du sondage sur les tâches professionnelles du bibliothécaire. 2:34-40.

Cartier, Céline R. La femme noyée. 1:4-9.

Cartier, Georges. Un droit - censuré - à l'information. 5:95-97.

Castonguay, André. Télé-Génèse. 2:43-45.

Chabot, Juliette. Rétrospective. 1:10-12.

Charbonneau-Leroux, Madeleine. Pour les bibliothèques participantes. 2:47-48.

Chartrand, Georges-A. La sixième assemblée générale de la CBPQ/CPLQ, miroir de la réalité? 3-4:84-86.

D'Aoust, Claude. Professionalisme, corporatisme, syndicalisme et ... snobisme. 3-4:59-71.

Deslauriers-Barsalou, Monique. Les bibliothèques, le droit à l'information et la loi 50. 5:107.

Dionne, Guy. Présence et rôle des bibliothécaires au sein du S.P.G.Q. 3-4:83-84.

Dubois, Florian. Et vous? Et vous? 2:54.

Durand, Marielle. Quand un revenant frappe à votre porte. 1:12-15.

England, Claire. Sign for Censors - Silence Please. 5:91-94.

Filteau, Nicole et Michel St-Pierre. De l'émission Télé-Ressources. 2:49-51.

Guilmette, Pierre. Les bibliothèques, l'état, et la révolution. 6:111-117.

Jobin-Brûlé, Françoise. Hélène Grenier, encore "too much" à 74 ans. 1:16-19.

Lachance, Barbara. Intellectual Freedom: the American Experience. 5:105-106.

Lacroix, Yvon André. La réalisation... Helen Gedalof; interview. 2:45-47.

\_\_\_\_\_ et Claudette M. Bonin. Bibliothécaires en ondes! 2:52-53.

Leclerc, Nancy. Informative and Stimulating Conference. 3-4:79.

Lefebvre, Louise. Hier et aujourd'hui. 1:20-27.

Lemaire, Jean. La référence: le talon d'Achille de nos bibliothèques d'enseignement. 6:121-123.

\_\_\_\_\_ et J.K. Szpakowska. La liberté appréhendée. 5:97-98.

Leroux, Madeleine Charbonneau- voir Charbonneau-Leroux, Madeleine

MacNally, Peter. On the Nature of Reference Work - a Triad. 6:120-121.

Panneton, Jacques. Un nouveau président. 3-4:58-59.

Perrier, Alain. voir X.

\_\_\_\_\_ et Madeleine Balcer. La Foire internationale du livre de Montréal (FILM); entrevue avec J.Z. Léon Patenaude. 3-4:86-88.

Rédaction (Comité de). Cave ne cadas; ou, Les périls de l'alpinisme administratif. 6:118-119.

Rickerby, Gregory. IPLO and Intellectual Freedom. 5:103-104.

Rolland-Thomas, Paule. Réflexions sur la formation des bibliothécaires du Québec. 1: 30-32.

St-Pierre, Michel et Nicole Filteau. De l'émission Télé-Ressources. 2:49-51.

Sauvageau, Philippe. Le droit à l'information. 5:102.

Savard, Réjean. Pour un programme équilibré à l'École de Bibliothéconomie. 6:123-125.

Szpakowska, J.K. et Jean Lemaire. La liberté appréhendée. 5:97-98.

Tees, Miriam. Are Librarians Prunes? 1:27-29.

Thomas, Paule Rolland- voir Rolland-Thomas, Paule.

X, pseud. d'Alain Perrier. Pièce. 5:99-101.

#### TITRES/TITLES

Are Librarians Prunes? 1:27-29.

Aspects de la syndicalisation chez les bibliothécaires du Québec. 3-4:80-82.

Bibliothécaires en ondes! 2:52-53.

Bibliothèques, l'état, et la révolution. (Les) 6:111-117.

Bibliothèques, le droit à l'information et la loi 50. (Les) 5:107.

Cave ne cadas; ou, Les périls de l'alpinisme administratif. 6:118-119.

De l'émission Télé-Ressources. 2:49-51.

Droit à l'information? (Le) 5:102.

Droit - censuré - à l'information. (Un) 5:95-97.

Egalité, liberté... 1:2-4.

Et vous? Et vous? 2:54.

Femme noyée. (La) 1:4-9.

Foire internationale du livre de Montréal (FILM); entrevue avec J.Z. Léon Patenaude. (La) 3-4:86-88.

Hélène Grenier, encore "too much" à 74 ans. 1:16-19.

Hier et aujourd'hui. 1:20-27.

Informative and Stimulating Conference. 3-4:79.

Intellectual Freedom: the American Experience. 5:105-106.

IPLO and Intellectual Freedom. 5:103-104.

Liberté appréhendée. (La) 5:97-98.

Librarianship in Québec: a Personal View. 2:41-42.

Nouveau président: Jacques Panneton. (Un) 3-4:58-59.

On the Nature of Reference Work - a Triad. 6:120-121.

[ ]\*; pièce. 5:99-101.

Place aux téléspectateurs. 2:55-56.

Pour les bibliothèques participantes. 2:47-48.

Pour un programme équilibré à l'École de Bibliothéconomie. 6:123-125.

Présence et rôle des bibliothécaires au sein du S.P.G.Q. 3-4:83-84.

Professionnalisme, corporatisme, syndicalisme et ... snobisme. 3-4:59-71.

Quand un revenant frappe à votre porte. 1:12-15.

Réalisation... Helen Gedalof; interview. (La) 2:45-47.

Référence: le talon d'Achille de nos bibliothèques d'enseignement. (La) 6:121-123.

Réflexions sur la formation des bibliothécaires du Québec. 1:30-32.

Résultats du sondage sur la situation syndicale des bibliothécaires. 3-4:72-79.

Résultats et analyse du sondage sur les tâches professionnelles du bibliothécaire. 2:34-40.

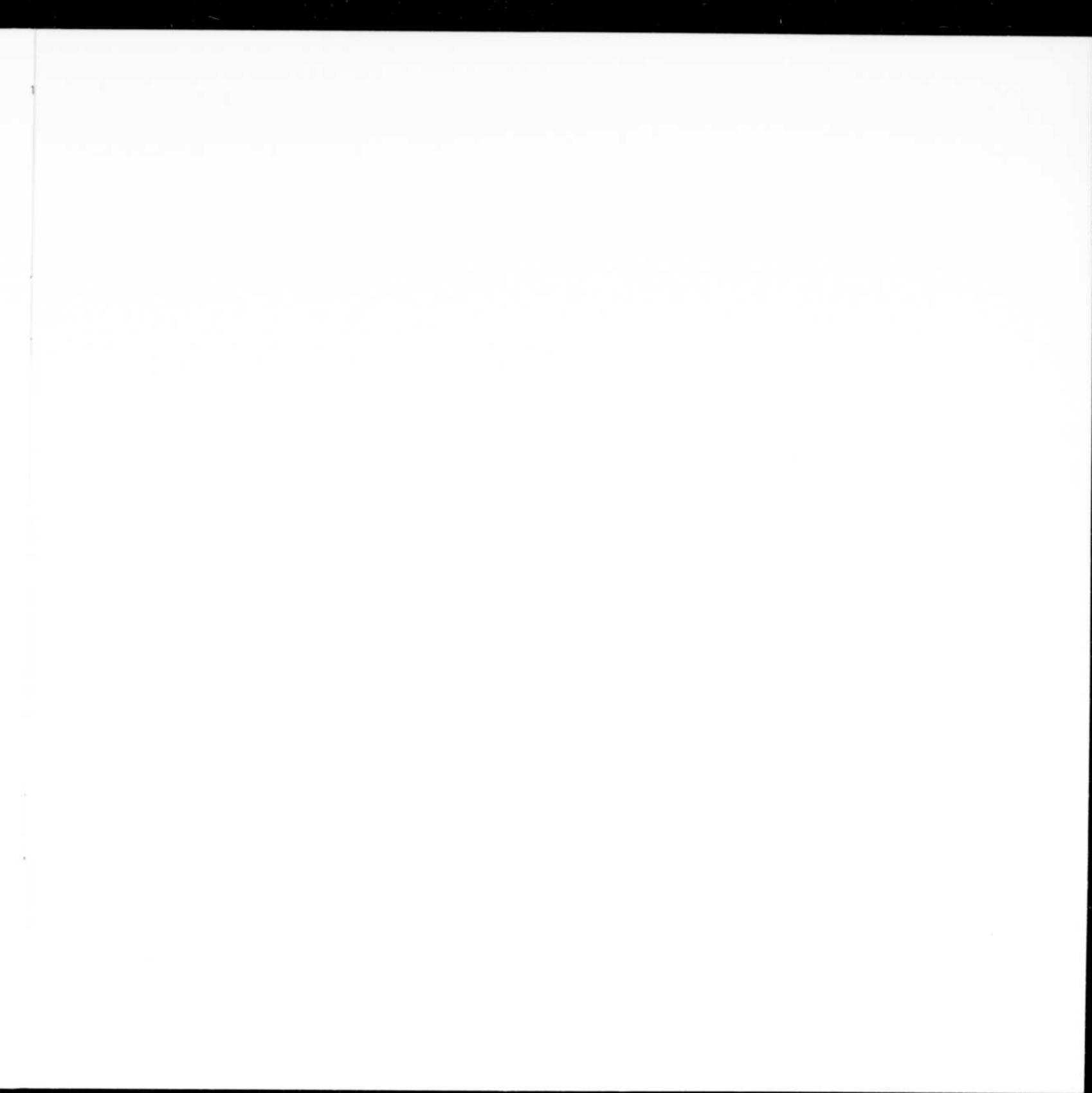
Rétrospective. 1:10-12.

Sign for Censors - Silence Please. 5:91-94.

Sixième assemblée générale de la CBPQ/CPLQ, miroir de la réalité? (La) 3-4:84-86.

Télé-Génèse. 2:43-45.

Télé-Ressources: c'est un rendez-vous. 2:43.



# BAnQ NUMÉRIQUE

## *Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ  
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

[https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire\\_reference/index.html](https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html)

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 